

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCO  
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021

Date de la convocation : 06 septembre 2021

Ordre du jour :

1. **VOTE DES SUBVENTIONS 2021**
2. **DECISION MODIFICATIVE N°1 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE SAINT-PLANCHERS POUR L'ANNÉE 2020**
3. **QUESTIONS DIVERSES**

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ANCTOVILLE SUR BOSCO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEMOINE François, Maire.

Présents : M. LEMOINE François, Maire, M. BLIN Bruno, Mme LURIENNE Magali, adjoints, Mme PRUVEL Yvonne, MM. MACRA Francis, BOUCAULT Bruno, Mmes BRISSET Delphine, DEROUET Dominique, GEORGES Brigitte, M. CERCEL Benoît, conseillers municipaux.

Absent excusé : M. POTIER Simon

Mme LURIENNE Magali été nommé secrétaire de séance.

**1. 2021/23- VOTE DES SUBVENTIONS 2021 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote une somme de 4000 euros pour les subventions 2021 qui se répartissent de la façon suivante :

NOMS DES ASSOCIATIONS	Subventions 2021
AGAPEI	100 €
SOUVENIR FRANÇAIS	100 €
FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT (464 h x 0.60 €)	278.40 €
FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE (464 h x 0.23 €)	106.72 €
ASSOCIATION LES AMIS DE SAINT MARTIN D'ANCTOVILLE	200 €
ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE DE LA REGION DE GRANVILLE	200 €
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	100 €
ASPG (AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE GRANVILLE)	100 €
ASSOCIATION LES SOLEXINS DU PAYS GRANVILLAIS	100 €
ASSOCIATION DE CHASSE D'ANCTOVILLE	100 €
TELETHON	200 €

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCO  
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021

ASSOCIATION POURKOIPETIT	200 €
ARTS SOUS LES CLOCHERS	600 €
REVES DELEGATION DE LA MANCHE	100 €
SOUS-TOTAL	2 485.12 €
PROVISION	1 514.88 €
TOTAL	4 000.00 €

**2. 2021/24-DECISION MODIFICATIVE N°1 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE SAINT-PLANCHERS POUR L'ANNÉE 2020**

Monsieur le Maire informe Conseil Municipal, que la commune va régler cette année à la commune de Saint Planchers, les frais de scolarité des années 2019 et 2020 et qu'il manque 6 253.00 € pour payer les frais de scolarité 2020.

Après avoir entendu les explications,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'inscrire ce crédit au budget et afin de ne pas déséquilibrer le budget de procéder au virement de crédit suivant :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	
<b>615221 Bâtiments publics</b>	- 6 253,00 €
<b>6558 Autres dépenses obligatoires</b>	+ 6 253,00 €

D'autoriser Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

**3. QUESTIONS DIVERSES :**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 50 minutes.

à Anctoville sur Boscq, le 22 septembre 2021

Le Maire,  
François LEMOINE.